

Accueil extrascolaire

Du lundi au vendredi,
durant les périodes scolaires.

Matin : 7h - 8h45

Soir : 15h30 - 18h

Mercredi : 12h - 13h30*

*de 12h à 13h pour Chapon

Tarif et mode de paiement :

- **Matin (7h - 8h45)** : 0,25 € par tranche de 15 min jusqu'à 8h30.
- **Après-midi (15h30 - 18h)** : 0,25 € par tranche de 15 min à partir de 16h15.
- **Mercredi midi (12h - 13h30)** : 0,25 € par tranche de 15 min à partir de 12h30 et jusqu'à 13h30.
- **Après 18h** : Pénalité de retard de 2€ / 10 min.
- **Toute tranche entamée est due.**

La facture des frais
de fréquentation
est adressée aux
parents dans le
courant du mois qui
suit le mois
concerné.



Pour tout
renseignement
**Contactez
nous**

ATL@verlaine.be

POTY Gwendoline :
Présidente de la Commission
Communale de l'accueil temps
libre.
0496 30 00 74

LECLERCQ Charlotte :
Coordinatrice de l'accueil temps
libre et Responsable de projet de
l'accueil extrascolaire.
0474 63 05 52

Accueil extrascolaire

**Commune de
Verlaine**

Année scolaire 2026 - 2027



Atelier du mercredi après-midi

L'inscription aux activités du mercredi après-midi est obligatoire via le portail parents. Celle-ci devra être effectuée au plus tard le lundi précédant le mercredi concerné. Cette organisation est indispensable afin de respecter les normes d'encadrement et de garantir la qualité des activités proposées. Sans inscription dans les délais, l'enfant ne pourra pas participer à l'activité. Nous demandons également aux parents de ne pas venir rechercher leur enfant avant la fin des activités, à 16h, afin d'en assurer le bon déroulement.

PAF: 6€

Ecole Communale de Verlaine

13h30-18h00

Avoir une carte Mobib (gratuit pour les enfants de -12ans)

Les enfants de Chapon qui souhaitent participer aux activités sont accompagnés en bus jusqu'à Verlaine.

Présentation de l'équipe d'accueillant(e)s extrascolaires

Maternelles :

Verlaine :

Rebecca Genon

Stéphanie Dumoulin

Rosane Coutin

Téléphone de service :
0474 63 17 29

Chapon :

Benoit Boursoit

Téléphone de service :
0473 31 91 36

Primaires :

Verlaine :

Philippe Collard

Camille Pirotte

Mélissa Lemaitre

Ludivine Petitjean

Téléphone de service :
0474 63 21 04

Renforts :

Pascale VANGAMPELAERE

Voici quelques précisions pour les élèves qui quittent l'accueil extrascolaire pour une activité externe (musique, sport...) :

- Quand les élèves quittent l'accueil extrascolaire pour une activité externe, ils ne sont plus sous la surveillance du personnel extrascolaire ;
- Les parents qui souhaitent que leur enfant soit repris en charge après l'activité doivent prévenir les accueillantes et le professeur de l'activité concerné ;
- Les élèves doivent venir se représenter aux accueillant(e)s à ce moment-là.

Tout ceci dans un souci de sécurité.

Les valeurs telles que le respect de soi et des autres, le respect du matériel et de l'environnement, la politesse et le sens civique sont essentielles pour assurer le bon fonctionnement de l'accueil et créer une ambiance conviviale.